

Madame, Monsieur,

Le système agricole et agroalimentaire canadien contribue de manière significative à l'économie canadienne, fournissant un emploi sur huit, employant 2,1 millions de personnes et représentant 8,0 % du PIB total.

Afin de produire un volume suffisant de produits de haute qualité pour la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et pour des utilisations industrielles, les agriculteurs doivent avoir accès aux tout derniers outils de production et technologies. À titre de participants à la chaîne de valeur, nous sommes engagés à fournir et à utiliser cette technologie de façon viable et responsable. Les organismes soussignés s'engagent à maintenir les normes les plus élevées en matière de développement, d'application et d'utilisation de tous les intrants liés à la production des cultures, y compris les traitements de semences.

Nous avons tous un intérêt direct à préserver la santé et le bien-être des pollinisateurs. Ils sont essentiels à la production de nombreuses cultures et à la réussite globale de l'industrie agricole canadienne. En tant qu'industrie, nous convenons que les abeilles et autres organismes non ciblés ne devraient pas entrer en contact avec des insecticides appliqués sur les semences, comme les néonicotinoïdes, et nous nous engageons à atténuer tout risque potentiel pour les abeilles provenant de la poussière générée lors de la plantation. En tant que développeurs de la technologie, traiteurs de semences, commerçants de semences et de traitements de semences et utilisateurs de la technologie, nous avons un rôle à jouer pour faire en sorte que les insecticides appliqués sur les semences soient utilisés de manière à réduire le risque d'exposition des pollinisateurs.

Nous nous engageons notamment à :

- continuer de travailler avec les organismes de réglementation et les responsables des orientations politiques afin de développer et de mettre en application des mesures et des pratiques qui permettront de réduire de manière substantielle la poussière générée par la plantation de semences traitées avec un insecticide;
- informer, éduquer et former ceux qui choisissent des semences traitées avec un insecticide pour qu'ils sachent quand et comment utiliser la technologie de façon sécuritaire;
- offrir des semences non traitées à ceux qui décident de ne pas utiliser la technologie et
- inclure dans le dialogue la communauté des apiculteurs afin de comprendre les défis auxquels ils font face en tant que composantes intégrales de notre industrie agricole.

Les insecticides appliqués sur les semences apportent de la valeur aux agriculteurs et à l'environnement

D'ici 2050, les agriculteurs du monde entier devront doubler leur production alimentaire tout en faisant face aux défis des changements climatiques et de la concurrence accrue pour les terres et pour l'eau. Les insecticides appliqués sur les semences (traitement de semences) offrent à la chaîne de valeur des avantages réels et tangibles en augmentant la productivité, en facilitant des revenus agricoles viables et en ciblant le produit là où il est le plus efficace.

Les pratiques agricoles ont changé. Afin de prolonger la saison de croissance et de maximiser le rendement, bien des semences sont maintenant plantées plus tôt dans l'année dans un sol souvent froid et humide. Cela expose les semences et les plantules à toute une gamme d'organismes potentiellement nuisibles, y compris ceux qui sont porteurs de maladies bactériennes ou virales qui peuvent détruire une récolte. Les insecticides

appliqués sur les semences, comme les néonicotinoïdes, aident à protéger les semences et les plantules contre ces organismes nuisibles pendant la période où ils sont les plus vulnérables, ce qui donne une chance à la semence de croître et de donner une culture en bonne santé.

Les insecticides appliqués sur les semences offrent un avantage économique bien réel aux agriculteurs canadiens. Il a été prouvé que l'utilisation d'insecticides appliqués sur les semences augmente la production de façon significative, ce qui a un impact positif sur les revenus agricoles. Par exemple, des essais effectués au Québec et en Ontario de 2002 à 2007 ont démontré que les insecticides appliqués sur les semences stimulaient le rendement moyen du maïs de 4,2 à 13,3 boisseaux par acre, ce qui se traduit par une augmentation de 21 \$ à 67 \$ par acre pour le producteur. Cela représentait entre 63 et 201 millions \$ pour les producteurs de maïs du Canada en 2012 (sur la base de 3 millions d'acres à 5,05 \$/boisseau de maïs). Des essais similaires effectués sur le soya ont indiqué une augmentation du rendement de 2,1 à 6,8 boisseaux par acre, entraînant une augmentation de 26 \$ à 108 \$ par acre pour le producteur. En plus d'une productivité et d'une rentabilité accrues, les données semblent aussi indiquer que le traitement des semences rehausse la santé et la vigueur des végétaux tout en améliorant la germination et en créant des peuplements végétaux plus uniformes.

Le traitement des semences est une technologie de protection des cultures ciblée et hautement efficace qui est plus respectueuse de l'environnement que les autres méthodes d'application d'insecticides. Une quantité précise d'insecticide est appliquée directement sur la semence, qui est ensuite plantée dans le sol, réduisant au minimum la probabilité que des organismes non ciblés, comme les abeilles, soient exposés. Les solutions de rechange à l'utilisation des insecticides appliqués sur les semences sont les pulvérisations généralisées/foliaires ou le traitement de sillon, qui sont moins ciblés et nécessitent une plus grande quantité de produits chimiques pour traiter la même superficie de terre agricole. Par exemple, la quantité d'insecticide appliqué sur les semences utilisée équivaut en général à moins de 10 % de la quantité appliquée lors du traitement de sillon et moins de 1 % de la quantité utilisée lors de la pulvérisation généralisée. Selon la culture et les organismes nuisibles dans la région, le traitement des semences peut réduire le nombre de pulvérisations foliaires de quatre applications.

Le rôle de la chaîne de valeur

En tant que développeurs, applicateurs, commerçants et utilisateurs de traitements de semences et de semences traitées, nous prenons nos obligations de gestion responsable très au sérieux. Nous devons nous assurer que la technologie est utilisée de manière sécuritaire et responsable. À la lumière des récents événements, notre industrie a pris des mesures supplémentaires afin de mieux protéger les abeilles des risques potentiels découlant d'une exposition non intentionnelle à des pesticides provenant de semences traitées et nous sommes sûrs que ces efforts auront un effet positif durable. Lors d'une récente réunion internationale d'organismes de réglementation, y compris l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada (ARLA) et des intervenants de l'industrie, présentée par la United States Environmental Protection Agency (US EPA), on a conclu que les mesures actuellement entreprises par notre industrie atténueraient le risque posé aux abeilles par la poussière de plantation. Voici certaines de ces mesures :

- 1. Promotion des meilleures pratiques de gestion :** Des meilleures pratiques de gestion pour la plantation de semences traitées ont été élaborées et sont promues de façon active tout au long de la chaîne de valeur.
- 2. Étiquetage :** Tous les sacs de semences traitées avec un insecticide sur le marché en 2014 contiendront un avis rappelant aux producteurs que les semences ont été traitées avec un insecticide et leur demandant de suivre les meilleures pratiques de gestion afin de réduire l'exposition des pollinisateurs à la poussière lors de la plantation.

- 3. Technologie améliorée :** On a consacré des ressources considérables à l'amélioration de la qualité de l'enrobage des semences, des lubrifiants pour semences et de l'équipement de plantation afin de garder l'insecticide sur la semence pour réduire la poussière de façon substantielle. Les essais initiaux indiquent que le remplacement des lubrifiants traditionnels pourrait réduire jusqu'à 90 % la quantité totale de poussière et jusqu'à 60 % la quantité totale d'ingrédient actif dans la poussière.

Certaines de ces innovations ont déjà été mises en œuvre, et on planifie que les autres soient applicables à grande échelle par l'industrie dès 2014.

- 4. Gestion du cycle de vie :** Des normes supplémentaires sont en cours d'élaboration et seront appliquées par l'industrie, concernant la manutention, l'entreposage et l'utilisation de traitements de semences et de semences traitées, depuis le développement jusqu'à l'élimination des semences et des sacs de semences.
- 5. Donner un choix aux agriculteurs :** Nous allons continuer de nous assurer que les agriculteurs ont accès à une gamme de produits, y compris des semences non traitées, des semences traitées avec un fongicide seulement et des semences traitées avec un fongicide et un insecticide.

Les agriculteurs de par le monde font face au redoutable défi de nourrir, de vêtir et d'approvisionner en carburant une population mondiale toujours croissante, et les agriculteurs canadiens sont bien placés pour mener les efforts à cet effet. Cependant, pour ce faire, les agriculteurs doivent avoir accès aux nouvelles technologies afin de continuer à accroître leur productivité de manière écologiquement viable. Nous comprenons que les pollinisateurs et les produits de protection des cultures constituent des composantes complémentaires et intégrales d'un système agricole viable. Nous espérons établir un dialogue constructif et déployer des efforts continus afin de trouver des solutions viables pour notre industrie, pour l'économie canadienne et pour la santé de notre environnement.

Respectueusement signé,

Les Producteurs de grains du Canada
Le Conseil canadien du canola
La Canadian Canola Growers Association
L'Association canadienne du commerce des semences
CropLife Canada

c.c. :

Honourable Gerry Ritz, Minister of Agriculture and Agri-Food
Honourable Leona Aglukkaq, Minister of Environment
Honourable Pat Pimm, Minister of Agriculture, British Columbia
Honourable Mary Polak, Minister of Environment, British Columbia
Honourable Verlyn Olson, Minister of Agriculture and Rural Development, Alberta
Honourable, Diana McQueen, Minister of Environment and Sustainable Resource Development, Alberta
Honourable Lyle Stewart, Minister of Agriculture, Minister Responsible for Saskatchewan Crop Insurance Corporation
Honourable Ken Cheveldayoff, Minister of Environment, Saskatchewan
Honourable Ron Kostyshyn, Minister of Agriculture, Food and Rural Initiatives, Manitoba
Honourable Gord Mackintosh, Minister of Conservation and Water Stewardship, Manitoba
Honourable Kathleen Wynne, Premier of Ontario, Minister of Agriculture, Ontario
Honourable Jim Bradley, Minister of the Environment, Ontario
Honourable François Gendron, Minister of Agriculture, Fisheries and Food, Québec
Honourable Yves-François Blanchet, Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks, Québec

Honourable Michal Olscamp, Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries, New Brunswick
Honourable Bruce Fitch, Minister of Environment and Local Government, New Brunswick
Honourable John MacDonell, Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries, Nova Scotia
Honourable Sterling Belliveau, Minister of Environment, Nova Scotia
Honourable George Webster, Minister of Agriculture, Prince Edward Island
Honourable Janice Sherry, Minister of Environment, Labour and Justice, Prince Edward Island
Honourable Tom Marshall, Minister of Natural Resources, Minister Responsible for the Forestry and Agr-
Food Agency, Newfoundland and Labrador
Honourable Tom Hedderson, Minister of Environment and Conservation, Newfoundland and Labrador
Les Grain Farmers of Ontario
La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec